

Règlement des « 2 H » des Jalles Vertes 2017

Le club VTT Les Jalles Vertes organise le **Dimanche 15 octobre 2017** les Deux Heures des Jalles Vertes à Saint Jean d'Illac sur le site de la plaine des sports André Maleyran.

Art 1 : Les participants doivent être en possession d'une licence UFOLEP compétition, d'une licence FFC ou d'un certificat médical de moins d'un an de non-contre indication de la pratique du VTT en compétition.

Art 2 : Montant de l'engagement :

Epreuve découverte : 3 € pour les 7-10 ans

Epreuve relais de « 2 Heures » (Prix par coéquipier) :

- Licencié UFOLEP : 6 €
- Licencié FFC : 9 €
- Non licencié : 9 €

Art 3 : Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour tout participant. Le guidon doit être bouché à ses extrémités. Les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale.

Art 4 : L'épreuve **découverte** réservée aux enfants nés entre **2007 et 2010**, se dispute en individuel. Elle comportera un parcours de maniabilité chronométré avec 10'' de pénalité par faute (chute, pied à terre, sortie de parcours) ainsi qu'une course VTT de 2 Km environ autour de la plaine.

Art 5 : L'épreuve relais réservée aux **enfants nés entre 2001 et 2006** se dispute en **équipe de 2** selon 3 catégories d'âge: 11-12 ans (nés en 2005 et 2006)
13-14 ans (nés en 2003 et 2004)
15-16 ans (nés en 2001 et 2002)

Les 15 et 16 ans ne peuvent pas avoir comme équipier un enfant des autres catégories pour respecter les nouveaux impératifs UFOLEP (temps de course maximum).

Pour chaque catégorie d'âge 3 classements : binôme garçon, fille, mixte.

Elle se déroule sur un circuit d'environ 3 Km à parcourir le plus de fois possible pendant les 2H pour les 15-16 ans et **1 H pour les 11-14 ans (Règlementation UFOLEP).**

Art 6 : En cas d'intempéries ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler les épreuves même au dernier moment.

Art 7 : Chaque concurrent ou accompagnateur s'engage à respecter les espaces naturels, les riverains et les organisateurs. Aucun détritrus ne sera jeté sur le circuit ou les plateformes d'évolution.

Art 8 : Le fait de s'inscrire aux « 2 Heures » des Jalles Vertes implique de la part des concurrents l'acceptation du présent règlement.